

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 14 janvier 2010

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 1.-

Monsieur FAUCONNIER Jacques,
Bourgmestre,

est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil communal qui se tiendra à l'Hôtel communal, **le lundi 25 janvier 2010 à 20h00.**

ORDRE DU JOUR

1. Plan Tonus communal Axe 2 – Aides relatives à l'exercice 2006 – Approbation.-
2. Plan Tonus communal Axe 2 – Aides relatives à l'exercice 2007 – Approbation.-
3. Communication de la décision de l'autorité de tutelle – Notification.-
4. Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur communal pour le quatrième trimestre 2009 – Notification.-
5. Contribution financière 2009 après modification budgétaire à la Zone de Police de Mariemont – Approbation du Gouvernement provincial – Notification.-
6. Autorisation de dépassement des douzièmes provisoires dans le cadre du budget ordinaire Fournitures contre la neige et le verglas – Information.-
7. Taxes communales pour l'exercice 2010 – Examen – Décision.-
8. Budget communal pour l'exercice 2010 – Répartition des subsides aux sociétés et œuvres diverses.-
9. Budget communal pour l'exercice 2010 – Examen – Décision.-
10. Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires – Exercice 2010 - Examen- Décision.-
11. Budget communal pour l'exercice 2010 – Dotation à la Zone de Police.-
12. Vente de pavés par l'Administration communale – Information.-
13. Désignation de représentants communaux dans certains clubs sportifs – Règlement – Approbation.-
14. Statut pécuniaire du personnel communal – Modification – Octroi de titres repas aux membres du personnel communal et grades légaux.-

HUIS CLOS

15. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Nomination d'une maîtresse de psychomotricité, à titre définitif, à raison de 15 périodes/semaine.-
16. Académie Communale de Musique – Nomination d'un professeur de danse, à titre définitif, à raison de 10 périodes/semaine.-
17. Désignation d'un agent synergie à durée déterminée.-
18. Désignation d'un Secrétaire communal intérimaire – Ratification.-

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER